



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères



# TOUT SUR LA COLLECTE DES MONSTRES





**J'ai des objets**

**encombrants...**



**3 possibilités s'offrent à moi :**



## Je les réutilise, les répare, les vends ou les donne :

- dans mon entourage,
- à une association,
- en dépôt vente, brocante ou sur Internet,
- dans un "repair café".

## Je les porte en déchetterie



à Champagne sur Oise ou à Viarmes et je les trie sur place.

## Je fais appel au service de collecte.

Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr> ou je téléphone **N° Vert 0800 089 095**

Horaires du standard : lundi au vendredi 8h - 12h / 13h30 - 17h

- ➔ Je précise la nature et le volume de mes «monstres». Je peux présenter **3 m<sup>3</sup> au maximum**, ce qui équivaut à la capacité d'un petit utilitaire type ludospace.
- ➔ Je conviens d'un rendez-vous dans les 15 jours avec le service de collecte, **du lundi au samedi entre 7h et 19h**.
- ➔ On m'indique la tranche horaire du passage.



Le jour convenu, une heure avant son passage, le service de collecte m'appelle ou m'envoie un SMS.

Je sors alors mes "monstres" sur le trottoir devant mon habitation ou au point de regroupement convenu **et je suis présent au moment de la collecte.**

### Et après ?...

Le camion conduit mes "monstres" jusqu'au site de Champagne sur Oise où ils sont **triés pour être recyclés ou valorisés.**



### Et pour les collectifs ?

#### Pour les immeubles ou résidences de plus de 50 logements :

La collecte est organisée un jour fixe par mois, par commune. Se renseigner auprès du gardien ou du gestionnaire sur le jour fixé.

#### Pour les immeubles ou résidences de moins de 50 logements, 3 possibilités :

- Chaque résident peut prendre rendez-vous selon ses besoins.
- Plusieurs résidents peuvent s'accorder pour fixer un **rendez-vous groupé**.
- Le **représentant du collectif** peut organiser un rendez-vous groupé pour plusieurs logements dans la limite de 10 m<sup>3</sup>.

#### Pour les lotissements de maisons individuelles, fermés ou non :

La collecte est organisée sur rendez-vous de façon individuelle.



Volume maxi : 3m<sup>3</sup>  
Longueur maxi : 2m  
Largeur maxi : 1,50m  
Poids maximum par objet : 75 kg  
Branchages en fagots (lien biodégradable).  
Meubles démontés ou non.

Les agents m'aideront-ils à déplacer mes "monstres" depuis mon logement ?  
Non.

Combien de rendez-vous puis-je prendre dans l'année ?  
**12, 1 par mois maximum.**

J'ai des encombrants en plus à sortir depuis ma prise de rendez-vous, que faire ?  
**Je rappelle le numéro vert pour le préciser.**

Un voisin peut-il être présent à ma place lors de la collecte ?  
**Oui, il faut le préciser lors de la prise de RdV.**

Le collecteur se déplace-t-il pour un petit volume ?  
**Oui.**

Si je ne suis pas là au moment du passage du camion, que se passe-t-il ?  
Le collecteur me laisse un avis de passage et ne prend pas mes "monstres". Je rappelle le numéro vert pour prendre un nouveau rendez-vous.

## Ces déchets ne sont pas collectés... ils doivent être apportés en déchetterie :



Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE).



Les déchets en verre : fenêtre et porte fenêtre, aquarium, miroir, vitre...



Les piles et tous les types de batteries (téléphones, voitures...).



Les pneus de voitures déjantés, propres et secs.



Les déchets issus du bâtiment : gravats, terre, parpaings...



Les déchets dangereux spécifiques : solvants, pots de peinture, produits chimiques...



Les déchets médicaux : médicaments (dépôt possible en pharmacie), radiographies.



Les souches et les troncs d'arbres.

## Ces déchets sont totalement interdits :



Les extincteurs. Les bouteilles de gaz. S'adresser à un vendeur spécialisé.



Les pièces détachées automobiles (sauf les batteries et les pneus).



Les plaques de fibrociment ou autre composant contenant de l'amiante.



S'adresser à un vendeur spécialisé, à une casse automobile ou à un ferrailleur. Contacter la REP de Claye Souilly (VEOLIA) au 01 60 27 08 22.

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) : les aiguilles et les seringues sont interdits dans tout type de bac et doivent être stockés dans une boîte spécifique.

**A apporter en pharmacie.**